

Transmission des informations par « **ecoledirecte** »

La grande majorité des circulaires et informations vous seront transmises par le canal. « **ecoledirecte** ». (*Site Internet qui vous permet de consulter les informations mises en ligne par l'Établissement*).

En ce début d'année scolaire, **pour les nouveaux parents** :

- un **identifiant** vous a été attribué, il sera désormais inchangé jusqu'à ce que votre enfant quitte Saint Michel,
- un **seul identifiant attribué par famille** pour tous les enfants (*Ecole – Collège ou Lycée*)

A réception de votre identifiant, vous devrez activer votre accès sur le site :

<https://www.ecoledirecte.com>

Ce qui vous permettra ensuite, de consulter les informations qui vous parviendront.

Lors de l'envoi de toute nouvelle circulaire, vous recevrez une alerte par mail, vous invitant à vous connecter sur la messagerie « **ecoledirecte** ».

Attention : certains documents sont envoyés à la « **famille** » d'autres documents concernant un enfant en particulier de la famille sont envoyés sur le **compte de l'élève**. Donc à réception d'un message, vérifiez bien dans les deux comptes **famille** ou **élève**.

Si vous aviez des problèmes de connexion, ou d'identifiants, vous devrez vous connecter sur

sosmotdepasse@saintmicheldepicpus.fr

ATTENTION cependant ! Les alertes ne pourront vous parvenir que si nous sommes en possession de **votre adresse mail en vigueur**. (*Pensez à nous signaler toute modification*)

Vous recevrez encore quelques circulaires en version papier (*notamment les circulaires comportant un **talon-réponse***), collées dans le cahier de liaison **qui reste le lien entre l'école et la famille** et devra toujours être présent dans le cartable de l'enfant.

Nous vous demandons malgré tout, **de le consulter tous les soirs** et de signer quand nécessaire.

Anne-Marie PENNEC,
Chef d'Établissement du 1^{er} degré.